**Fiche Réflexe**

**Agriculteur ou salarié agricole en situation de fragilité, que faire ?**

**Cas 1** : risque suicidaire imminent

Appeler les secours immédiatement (112, 15, 17, ou 18)

**Cas 2** : risque suicidaire identifié

Discours évocateur :

* *« Je ne peux plus continuer comme ça », « C’est trop dur », « Il faut que ça s’arrête »*
* *« C’est trop difficile pour moi », « la vie ne m’intéresse plus »*
* *« Si je n’étais plus là ce serait mieux pour tout le monde »*

Que faire ?

* Reformuler et lui demander clairement s'il a des pensées suicidaires
* Lui dire de ne pas rester seul, de se faire aider et qu’il y a toujours des solutions
* Lui demander son accord pour être mis en relation avec la MSA : *« votre situation m'inquiète beaucoup et sauf avis contraire de votre part je souhaite pouvoir en discuter avec une personne de la MSA qui vous recontactera rapidement »*
* Si la personne ne donne pas son accord, il faut lui conseiller fortement d’appeler le 3114.   
  Une écoute professionnelle et confidentielle – 24h/24, 7j/7, appel gratuit et lui transmettre les coordonnées du service action sanitaire et sociale MSA POITOU (voir affiche ci-après).

**Cas 3** : pas de risque suicidaire identifié

Discours évocateur :

* Propos émotionnellement chargés, irritabilité, colère, fatigue
* Pressions extérieures ou familiales, problèmes économiques
* Repli sur soi, absence de discours et d’énergie dans les échanges, difficulté à s’investir, apathie

Que faire ?

* Laisser la personne s’exprimer librement
* Rester attentif aux signes évocateurs d’un risque suicidaire
* Ne pas juger la situation
* Faire preuve d’intérêt et de compréhension de sa situation :
  + *« c’est important de ne pas rester seul face à ses problèmes »*
  + *« c’est important d’en parler, de prendre du recul »*
  + *« il existe des aides et je peux vous donner les contacts adéquats, ce que vous ressentez est légitime et vous n’êtes pas seul  »*
  + *pour prendre du repos : aide au répit de la MSA, aides techniques : REAGIR avec la Chambre d’Agriculture, aides économiques : RSA, primes d’activité, cotisation et échéancier MSA…*

Vous lui conseillez d’appeler Agri’écoute (24h/24, 7j/7, appel gratuit) : 09 69 39 29 19 et de contacter son médecin traitant. Vous lui transmettez les coordonnées du service action sanitaire et sociale MSA POITOU (voir affiche ci-après).

**Dans tous les cas (1, 2 ou 3), remplir la fiche de signalement ci-après**

Nom et prénom de l’agent : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ligne directe : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Signalement d’un agriculteur ou un salarié agricole en situation de fragilité

À transmettre :

* au supérieur hiérarchique
* copie à la personne qui coordonne la prévention du mal-être au sein de la structure (potentiellement une sentinelle)
* copie à la MSA : secretariat\_ass.blf@poitou.msa.fr
* copie à la DDT : ddt-seadr@vienne.gouv.fr

Coordonnées de la personne en situation de fragilité :

………………………………………………………………………………………….……………………….

………………………………………………………………………………………….……………………….

………………………………………………………………………………………….……………………….

………………………………………………………………………………………….……………………….

Ce qui a été dit :

□ Problèmes familiaux □ Difficultés économiques □ Difficultés de santé

………………………………………………………………………………………….……………………….

………………………………………………………………………………………….……………………….

………………………………………………………………………………………….……………………….

………………………………………………………………………………………….……………………….

………………………………………………………………………………………….……………………….

La personne va contacter Agri’écoute  □ oui □ non

Coordonnées de la MSA transmises □ oui □ non

La personne est d’accord pour être contactée par la MSA □ oui □ non

Il a été explicitement demandé à la personne de contacter le 3114 □ oui □ non

Les secours ont été prévenus □ oui □ non

Fait à ……………………. le …………………………

Signature

